

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EN DATE DU 25 FEVRIER 2010**

Sous la Présidence de Monsieur **Lucien DEBLAY**, Président.

La réunion du Conseil Communautaire a eu lieu à **GUGNECOURT** à **20 heures 30**.

Nombre de Membres présents : 21 Titulaires, 9 Suppléants.

Nombre de Membres excusés : 2 Titulaires, 11 Suppléants.

Nombre de Membres absents : 2 Titulaires, 5 Suppléants.

Le quorum est atteint (**22 votants : 21 titulaires et 1 suppléant**)

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Secrétaire de séance : **Secrétaire de séance** : Madame Mariette RENARD a été nommée secrétaire, à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1) **Approbation du compte administratif 2009 CCADP - Assainissement**
- 2) **Approbation du compte de Gestion 2009 du perceuteur CCADP - Assainissement.**
- 3) **Affectation des résultats**
- 4) **Vote du budget primitif: CCADP - Assainissement**
- 5) **Conseil Général : Validation de la programmation 2010.**
- 6) **SMDANC : Adhésion de Dogneville**
- 7) **Informations et questions diverses:**

1°) Approbation du compte administratif 2009 CCADP - Assainissement

Monsieur Lucien DEBLAY, Président, s'étant retiré lors de l'approbation du Compte Administratif Principal et Assainissement,

L'approbation du Compte Administratif 2009 a eu lieu sous la présidence de Monsieur Jean-Marie HARAUX, Vice-président,

Les résultats de l'exercice 2009 se présentent ainsi :

↳ BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES : 471 424.73 € - **DEPENSES** : 416 455.74 €

= Résultat **net** de la section = 54 968.99 €

+ Excédent antérieur reporté (compte 002 au budget 2008) : 26 751.19 €

= **Résultat cumulé à l'issue de l'année 2009** : **+ 81 720.18 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES : 391 740.09 € - **DEPENSES** : 394 706.96 €

= Résultat **net** de la section = - 2 966.87 €

+ Solde d'exécution d'investissement reporté (année 2008) : - 37 139.34 €

= **Résultat d'investissement cumulé à l'issue de 2009** = **- 40 106.21 €**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte Administratif 2009.

↳BUDGET ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES : 0,00 € - **DEPENSES** : 0,00 €

= Résultat net de la section = 7 920,69 €

= **Résultat cumulé à l'issue de l'année 2009** : + 7 920,69 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES : 0,00 € - **DEPENSES** : 0,00 €

= Résultat net de la section 0,00 €

= **Résultat d'investissement cumulé à l'issue de 2009** = 0,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte Administratif 2009.

2°) Approbation du compte de Gestion 2009 du percepteur CCADP - Assainissement.

↳BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2009 du Receveur.

↳BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2009 du Receveur

3°) Affectation des résultats CCADP – Assainissement

↳BUDGET PRINCIPAL

La section de fonctionnement dégage un résultat excédentaire de **88 221,39 €** après intégration des résultats du Durbion SIEA .

La section d'investissement dégage un résultat d'exécution déficitaire de - **24574,79 €** après intégration des résultats du Durbion SIEA .

Mais, en section d'investissement, le montant des restes à réaliser est de :

- 269 717,79 € en dépenses,
- 188 884,00 € en recettes,

Le besoin en financement pour la section d'investissement peut donc être estimé à :

105 408,58 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter les résultats de l'exercice 2009 de la façon suivante :

- Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : **88 221,39 €**
- Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : **0,00 €**

↳BUDGET ASSAINISSEMENT

Sachant que la section de fonctionnement dégage un résultat excédentaire de **7 920,69 €**

Que la section d'investissement dégage un résultat d'exécution de **0,00 €**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter les résultats de l'exercice de la façon suivante :

- Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : **7 920,69 €**

4°) Vote du budget primitif: CCADP - Assainissement

↳BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité le budget primitif 2010 présenté par Monsieur le Président.

Le budget de l'exercice 2010 s'équilibre ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
Crédits votés au budget	502883.75 €	502883.75 €
Report de l'excédent de fonctionnement		0 €
Total	502 883.75 €	502 883.75 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Crédits votés au budget	232 889,93 €	313 723,72 €
Report du solde exécution d'investissement	269 717,79 €	188 884,00 €
Total	502 607,72 €	502 607,72 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **APPROUVE**, à l'unanimité, le budget primitif ASSAINISSEMENT 2010 présenté par Monsieur le Président.

Le budget de l'exercice 2010 s'équilibre ainsi :

SECTION D'EXPLOITATION

	Dépenses	Recettes
Crédits votés au budget	7 920,69 €	
Report de l'excédent de fonctionnement		7 920,69 €
Total	7 920,69 €	7 920,69 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Crédits votés au budget	7920,69 €	7920,69 €
Report du solde exécution d'investissement		
Total	7 920,69 €	7 920,69 €

5°) Conseil Général : Validation de la programmation 2010

Le Président expose le programme d'actions 2010 de la Communauté de Communes de l'ADP dans le cadre de la politique de développement local du Conseil Général.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ACCEPTE, à l'unanimité, le **Programme d'actions 2010 dans le cadre de la politique de développement local du Conseil Général (programme en annexe)**.

6°) SMDANC : Adhésion de Dogneville

Monsieur le Président fait part aux membres du Conseil Communautaire du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Assainissement Non Collectif invitant le Conseil Communautaire à se prononcer sur :

- La demande d'adhésion de la commune de DOGNEVILLE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ACCEPTE, à l'unanimité, l'adhésion précitée.

7°) Informations et questions diverses :

- **Assainissement** : La réunion publique aura lieu à une date ultérieure en fonction des disponibilités des partenaires (Agence de l'Eau Rhin Meuse, Conseil Général des Vosges, SDANC, Police de l'Eau)
- **Entreprises** : Actuellement 5 voir 6 créations d'entreprises sont en cours sur le territoire
- **Bâtiment relais** : Une demande a été formulée par une entreprise auprès de la CCADP pour la construction d'un bâtiment relais. Un bâtiment relais consiste à construire ou à réhabiliter un bâtiment destiné à la location par une entreprise pour une durée de 5 ans. Au-delà de ce délai l'entreprise peut racheter le bâtiment, réduction des loyers versés et des subventions reçues. Prochainement la commission économie se réunira afin d'étudier cette demande et se rapprochera de partenaires techniques et notamment de la Préfecture des Vosges. Une telle étude a une durée d'environ 2 ans. La commission informera l'ensemble du conseil de l'avancée de ce dossier.
- **Voirie** : le 12/12/2010 a eu lieu une réunion avec le Maître d'ouvrage Entreprise Pro Concept et l'entreprise Colas. Les travaux de préparation vont commencer dès le 1^{er} mars 2010. Une partie sera effectuée sur le 1^{er} semestre et la 2^{ème} partie fin 2010 voir début 2011. Une réunion de concertation aura lieu les mardis, rendez-vous devant la CC à 14 h 30.

Le dossier de demande de subvention pour le programme voirie 2010 va être adressé au Conseil Général.

- **Cours d'eau** : un courrier de demande de subvention a été adressé à l'Agence de l'Eau qui nous a confirmé qu'il était complet, nous restons dans l'attente d'un accord de subvention. Une demande de subvention va bientôt être adressée au Conseil Général concernant ce même dossier.
- **Tourisme** : Un courrier invitant les maires à statuer sur la création et l'adhésion de la CCADP au Syndicat mixte du tourisme en ADP et en Vallée de la Vologne a été envoyé. Après un délai de 3 mois suite à la notification aux communes le Préfet prendra un arrêté. Ensuite, le Syndicat Mixte du Tourisme créera l'EPIC office de tourisme.

Le Syndicat Mixte sera représenté par :

- 6 délégués de la CCVV – 6 suppléants
- 4 délégués de la CCADP – 4 suppléants

L'EPIC office de tourisme sera représenté par :

- 6 délégués de la CCVV – 6 suppléants
- 4 délégués de la CCADP – 4 suppléants
- 8 sociaux professionnels.

Suite au départ d'Elodie COUAILLER, des entretiens d'embauche ont été réalisés(7). Monsieur David DOUSSET, originaire du Maine et Loire, a été retenu. Il possède un Master Tourisme et une expérience dans ce domaine. Son revenu brut annuel sera de 30 000 €. Il prendra ses fonctions début mai.

- **Piste VTT** : Jacques SIMÉON, délégué au Pays d'Epinal, Cœur des Vosges à la commission piste VTT, nous informe qu'un topoguide est en cours de création. En ce qui concerne la maintenance, il serait souhaitable que chaque commune nomme un référent qui ferait remonter les informations. Emilie BAYLE précise que les cartes VTT peuvent être téléchargées depuis internet et mis sur les GPS via le site tracesgps.com. Jacques SIMÉON poursuit comme suit : le 29 mai 2010 le Syndicat Mixte du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges organise l'inauguration des pistes VTT. Ledit Syndicat Mixte propose à chaque communauté de communes de réaliser une inauguration pour leurs pistes VTT. Jacques SIMÉON propose que la CCADP se regroupe avec la CCVV pour cette manifestation. Une réunion préparatoire aura lieu le 3mars 2010 à 18 h.
- **Fontenay** : L'OISEAU LYRE concert le 26/03/2010 à l'église à partir de 20 heures entrée libre
OPERA Bastien-Bastienne le 24/04/2010 à l'église de Fontenay entrée 10 €
- **Sercoeur** : L'OISEAU LYRE concert en faveur de Rétina le 16/04/2010 à l'église à 20h 30 entrée 6€.

A la suite de ces informations, l'ordre du jour étant épuisé, le Président Lucien DEBLAY, lève la séance à 22 heures 30.

Il est proposé à chaque Délégué Communautaire de bien vouloir faire ses observations éventuelles concernant ce compte-rendu avant le 30 mars 2010.